

Rueil-Malmaison, le 06 février 2018

Affaire Sherpa : classement sans suite

Le procureur de la République de Nanterre vient de décider de classer sans suite la plainte déposée le 23 mars 2015 par l'association Sherpa contre VINCI portant sur ses activités au Qatar.

Comme VINCI l'a toujours indiqué, le Groupe s'attache non seulement à respecter le droit local du travail et les droits fondamentaux, mais aussi à faire progresser en permanence les conditions de travail et de vie de ses salariés, au Qatar comme partout dans le monde.

VINCI rappelle qu'à plusieurs reprises, le Groupe a ouvert la porte de ses chantiers aux syndicats et représentants du personnel, aux ONG internationales, et aux journalistes. Ces observateurs ont pu constater que les collaborateurs de sa filiale Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) bénéficient d'un libre accès à leur passeport et les temps de travail et de repos sont strictement observés. Ils ont pu vérifier que VINCI construit régulièrement de nouveaux logements pour offrir à ses ouvriers de bonnes conditions d'hébergement. VINCI précise que plus de 70% de ses ouvriers en fin de contrat décident, en rentrant de vacances, de revenir chez QDVC pour signer un nouveau contrat de 2 ans.

À la suite de discussions amorcées en décembre 2014, bien avant la plainte déposée par Sherpa, le Groupe a signé un accord sur le droit des travailleurs au Qatar avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) et sa filiale QDVC. Il a été officiellement signé au siège de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève. L'accord concerne les droits de l'homme sur le lieu de travail, le logement, l'équité des conditions de recrutement et les droits des travailleurs. Il s'applique à tous les travailleurs de QDVC au Qatar et prévoit une procédure de due diligence pour les sous-traitants. Il s'agit du premier accord de ce type conclu au Qatar entre une fédération syndicale et une entreprise qatarie.

À propos de VINCI

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et du contracting, employant plus de 183 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et va au-delà de ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général.

www.vinci.com